



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SEMAINE DE LA PERSÉVERANCE SCOLAIRE

CONCOURS D’AFFICHES – 2ème édition

2023-2024

REGLEMENT



*Grand prix, Edition 2022-2023
Classe relais, CLG F. Lechanteur,
Caen*

1. PRÉSENTATION

A l’occasion de la **Semaine de la persévérance scolaire**, la Délégation Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation organise un **concours d’affiches**.

Il s’adresse à l’ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat et vise à encourager des temps de réflexion et de débat avec les élèves autour de la thématique à l’honneur cette année « **Apprendre la mobilité, un atout pour réussir** » et plus largement autour de la persévérance scolaire.

Deux objectifs pédagogiques sont visés en particulier :

- Amener les élèves à une réflexion sur les notions de mobilité et de persévérance
- Favoriser la créativité et le travail collaboratif.

2. MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 Public ciblé

Le concours est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat de l’Académie de Normandie.

- Collèges
- Lycées d'enseignement général et technologique
- Lycées professionnels

2.2 Production attendue

Les participants doivent présenter une création originale sous la forme d’une **AFFICHE** au format A3 illustrant les notions de mobilité et de persévérance scolaire.

Chaque production doit être accompagnée d’un court texte explicatif.

Les affiches et les textes qui les accompagnent doivent être réalisés dans le cadre d’un projet de classe, d’une activité de groupe ou individuelle, qui peut impliquer éventuellement plusieurs enseignants dans une approche pluridisciplinaire.

Toutes les techniques de dessin, photo, collage ... sont acceptées.

Chaque établissement peut présenter plusieurs productions. Plusieurs affiches peuvent être envoyées par classe.

2.3 Inscription

Pour participer avec leur classe, les enseignants responsables doivent s’inscrire, **avant le 15 mars 2024**, sur le site dédié au recensement des actions :

Un mail de confirmation sera envoyé pour toute inscription.

2.4 Envoi des affiches

Les participants doivent envoyer leur(s) affiche(s) au plus tard le 01 avril 2024 :

- en format numérique, accompagnée d'un texte explicatif, par courriel à l'adresse

Draio-perseverance-scolaire@ac-normandie.fr

Et

- en format original, par voie postale à l'adresse
Rectorat de l'Académie de Normandie, DRAIO, 25 rue de Fontenelle, ROUEN

Les participants acceptent que leur œuvre puisse être librement utilisée par le rectorat pour des actions de communication portant sur la persévérance. **Les projets présentés doivent être libres de tout droit de propriété intellectuelle.**

La création doit être originale et n'avoir jamais été publiée.

3. JURY, PUBLICATION DES RESULTATS

3.1 JURY

Un jury académique présidé par la DRAIO et composé des représentants du Pôle Persévérance et Lutte contre le décrochage décernera quatre prix :

- **Grand Prix**
- **Prix « Collège »**
- **Prix « Lycée »**
- **Prix « coup de cœur » du Jury**

Un intérêt particulier sera accordé à la créativité et à l'originalité des œuvres illustrant la notion de mobilité et de persévérance dans toutes leurs dimensions.

3.2 Critères de sélection

Les affiches seront évaluées selon les critères suivants :

- Respect du format de l'affiche et lisibilité (Affiche format A3 – Lisibilité du slogan et des illustrations) ;
- Respect de la thématique ;
- L'originalité de la production ;
- Présence d'un slogan original en lien avec la thématique ;
- Cohérence entre l'illustration et le slogan ;
- La qualité, le soin et l'esthétique apportés à la réalisation ;
- L'équilibre et l'harmonie de la composition ;
- Présence obligatoire du titre de *Semaine de la persévérance scolaire*.

3.3 Valorisation

L'ensemble des affiches respectant les critères énoncés dans ce règlement sera publié sur la page de la Semaine de la persévérance 2023-2024 du site académique. Les affiches gagnantes pourront être utilisées (intégralement ou en partie) comme outils de communication pour la semaine de la persévérance 2024-2025.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.